



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 février 2025

Les membres présents (12) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Stéphane BOLLARD, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE, Séverine SAOS;

Procuration (1) : Carole DUPRÉ à Gratienne BASTARD-ROSSET ;

Monsieur Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY a été élu secrétaire de séance.

N°2025/006-03/03

Objet : Gestion de l'Auberge Communale : Organisation de la procédure de délégation de service public pour la gestion de l'Auberge Communale – création de la Commission de Délégation de Service Public

Rapporteur Catherine HAUETER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-5, L.1411-5-II, L.1411-5, D.1411-3 D.1411-4, D1411-5 et L.2121-21,

Vu la délibération N°2022/047A-22/09 en date du 22 septembre 2022 portant évolution du mode de gestion de l'Auberge Communale,

Vu la délibération N°2025/005-03/03 en date du 3 mars 2025 portant approbation du principe de la délégation de service public de l'Auberge communale et fixation des conditions de dépôts des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public de l'Auberge,

Considérant l'obligation de procéder à la création de la commission de délégation de service public (CDSP), qui intervient lors de chaque procédure de délégation de service public, quel que soit le montant pour analyser les candidatures et sélectionner les candidats admis à présenter une offre et analyser les offres et fournir un avis pour aider à la décision de l'Assemblée délibérante (article L.1414-5 du CGCT)

Considérant que pour les communes de -3500 habitants, la CDSP est composée du Maire et de 3 membres du Conseil Municipal élus (article L.1411-5-II),

Considérant que les membres de la CDSP sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (article D.1411-3) ou au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante (article L.2121-21),

Considérant que l'assemblée délibérante a fixé les conditions de dépôt des listes (article D.1411-5), en séance du Conseil Municipal du 3 mars 2025,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (article L.1411-5),

Vu la liste des candidats titulaires proposée : Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Gratienne BASTARD-ROSSET

Vu la liste des candidats suppléants proposée : Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS

Etant entendu, que Madame le Maire est désignée présidente de la Commission,

Madame le Maire propose de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants composant la commission de délégation de service public spécifique à la délégation de service public de l'Auberge Communale.

*Entendu l'exposé de Catherine HAUETER,
Sur proposition du Maire,*

DEL2025/006-03/03 (suite)
Création commission DSP Gestion Auberge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée des membres présents et représentés,

POUR : 12 – CONTRE 1 (André BOCHET-CADET)

- **DECIDE** que la Commission de Délégation de Service Public chargée de la gestion de l'Auberge Communale se compose comme suit :

Président : **Catherine HAUETER**

Membres Titulaires : **Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Gratiennne BASTARD-ROSSET**

Membres suppléants : **Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS**

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 10/03/2025
ET PUBLICATION LE 10/03/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025006
Objet :	CREATION COMMISSION DSP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2.2 - Délibérations relatives à l'élection des membres de la commission de délégation de service public
Identifiant unique :	074-217400035-20250303-DEL2025006-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250303-DEL2025006-DE-1-1_0.xml	text/xml	890 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.006 CREATION COMMISSION DSP GESTION AUBERGE.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250303-DEL2025006-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 mars 2025 à 09h54min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 mars 2025 à 09h54min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 mars 2025 à 09h54min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 mars 2025 à 09h54min32s	Reçu par le MI le 2025-03-10

